Violences faites aux élus

Date : Mardi 18 juin 2024 de 9h30 à 12h30
Durée : 3.00 heures
Lieu : Visioconférence (application Zoom)
Accessibilité et délais d'accès
Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.
Délais d'accès : 2 jours
Prix : 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant
Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

La recrudescence des violences physiques et/ou morales à l'encontre des élus devient un enjeu majeur de notre République et Démocratie. Les élus doivent connaitre leurs droits et les voies procédurales pour les mettre en œuvre et les défendre.

Profils des apprenants

- La formation s'adresse tant aux élus qu'aux agents publics, membres des collectivités et établissements publics.

Prérequis

- Absence de prérequis.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les droits des élus en matière d'atteinte physique et morale
- Connaître les voies de recours en matière d'atteinte physique et morale

Contenu de la formation

- Partie I : Contours et contenu des droits de protection (violences, outrage, diffamation, injure, etc.)
    - A. Infractions de droit commun
    - B. Infractions de presse
- Partie II : Voies de droit et procédure
    - A. Les moyens personnels de procédure (plainte, citation, saisine du juge d'instruction)
    - B. La protection préalable ou conjointe de la Collectivité (protection fonctionnelle et constitution conjointe de partie civile)

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Didier SEBAN - dseban@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Mélanie MARCHAND - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Mélanie MARCHAND - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Mélanie MARCHAND - formation@seban-avocat.fr
- Intervenant : Michael GOUPIL, Avocat directeur – mgoupil@seban-avocat.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé reprenant toutes les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme de la formation, guide d'utilisation Zoom.
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique déposé sur votre espace extranet individualisé à l'issue de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Evaluation d'entrée pour déterminer votre niveau de connaissance avant la formation
- Evaluation des acquis à la fin de la formation via un quiz
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction à chaud vous sera transmis à la fin de formation.

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2023 : 89%

Programme créé le 29 février 2024 - Version 7 du 29 février 2024